

Saint-Quentin, le 26 mars 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEPASSEMENT D'HONORAIRES : L'ADOPTION DE COORDINATION RENFORCÉE N'APPORTE RIEN

« L'adoption de coordination renforcée arrêtée par le gouvernement aura le même effet dans la maîtrise des dépassements d'honoraires qu'un cautère sur une jambe de bois » déclare Daniel Tourbe, Président de la Mutualité Française Picardie. **« Elle n'apporte pas de solutions aux problèmes de dépassements des actes de ces spécialistes »** poursuit-il en mentionnant les chirurgiens, gynécologues-obstétriciens et anesthésistes-réanimateurs. Médecins comme gestionnaires de complémentaire santé désapprouvent. Ce dispositif va de plus à contresens des objectifs de l'Union Régionale de la Mutualité Française.

Cet arrêté prévoit aujourd'hui la prise en charge de l'intégralité des dépassements d'honoraires encadrés par les complémentaires santé, qui vont une fois de plus payer la facture. L'objectif de la Mutualité Française Picardie est que ces dernières puissent maîtriser leurs dépenses. **« C'est pourquoi nous entreprenons un vaste mouvement de conventionnement hospitalier portant sur le tarif de la chambre particulière »** précise Daniel Tourbe.

« Aujourd'hui, la presque totalité de ces spécialistes opte pour le secteur 2 dès leur sortie d'études, un fait révélateur d'une réelle sous-évaluation de leurs actes par le régime obligatoire » constate le Président de la Mutualité Française Picardie. **« Tant que nous ne fermerons pas le robinet d'arrivée du secteur 2, rien ne sera réglé »**, ajoute-t-il en rappelant également que le but est de mettre en place des rétributions plus justes.

Dans un communiqué commun, la Mutualité Française et sept syndicats (CFDT, CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Unsa) expriment leur désaccord et appellent le gouvernement à engager une action résolue contre les dépassements d'honoraires.

A propos de la Mutualité Française Picardie :

La Mutualité Française Picardie, présidée par Daniel Tourbe, fédère la quasi-totalité des mutuelles santé de la région. Elle représente près de 600 000 contrats mutualistes, soit plus de 1 220 000 personnes couvertes. Elle dispose d'un savoir-faire médical et paramédical à travers 31 services de soins et d'accompagnement mutualistes dans toute la région : services de soins à domicile, services aux personnes âgées, centres dentaires, d'optique et d'audition ainsi que la téléassistance. La Mutualité Française Picardie contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers différentes actions sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à travers du « Bus santé ». Pour optimiser la qualité du service rendu aux patients, la Mutualité Française Picardie développe des relations contractuelles avec les professionnels de santé : le Conventionnement Hospitalier et le Conventionnement Sesam-Vitale.